

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION

POUR TOUS LES DEMANDEURS D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

- Le courrier de demande de subvention adressé à Monsieur le Président de Carcassonne Agglo et dûment signé par la personne habilitée à engager l'organisme demandeur
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'association ou de l'établissement qui formule la demande
- Le dossier de demande de subvention dûment complété et signé

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT POUR UNE 1^{ière} DEMANDE :

Pour les personnes morales de droit public :

- L'acte permettant à l'exécutif de solliciter un financement (délibération, acte du conseil d'administration...)

Pour les personnes morales de droit privé (*associations*) :

- Les statuts en vigueur datés et signés
- La liste des membres du conseil d'administration et du bureau de l'association
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir donné par ce dernier au signataire
- Les documents justifiant de l'existence juridique de l'association (*copie de la publication de la création de l'association au Journal Officiel*)
- Le plus récent rapport d'activité de l'association approuvé par l'AG
- Le procès-verbal (PV) de la dernière assemblée générale (AG)
- Le bilan et compte de résultats du dernier exercice clôturé (*bilan de l'année N-1 ou N-2*) approuvé et certifié conforme par le représentant légal, le trésorier et, le cas échéant, le commissaire aux comptes
- Rapport des commissaires aux comptes le cas échéant (*seulement pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions*)

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT POUR UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE SUBVENTION :

Pour les personnes morales de droit public :

- L'acte permettant à l'exécutif de solliciter un financement (*délibération, acte du conseil d'administration...*)

Pour les personnes morales de droit privé (*associations*) :

- Les statuts en vigueur datés et signés de l'association, **uniquement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale**
- La liste des membres du conseil d'administration et du bureau de l'association, **uniquement si des changements sont intervenus depuis la 1^{ière} demande**
- Les documents justifiant de l'existence juridique de l'association **seulement si un changement est intervenu depuis la 1^{ière} demande**
- Le plus récent rapport d'activité de l'association approuvé par l'AG
- Le procès-verbal (PV) de la dernière assemblée générale (AG)
- Le bilan et compte de résultats du dernier exercice clôturé (*bilan de l'année N-1 ou N-2*) approuvé et certifié conforme par le représentant légal, le trésorier et, le cas échéant, le commissaire aux comptes
- Rapport des commissaires aux comptes le cas échéant (*seulement pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions*)